Niveau(x) d'enseignement: 6 Numero EDUQ : 8270664
Centre d'intérêt: 120

Gagnon, Langevin.

Quelques commentaires sur le rapport préparé par le gouvernement du Canada pour l'OCDE concernant la revue des politiques d'éducation au Canada / Langevin Gagnon ; [pour le] Service des études et projets, Direction générale de l'éducation des adultes. -- [Québec] : La Direction, 1975.
iii, 24 f. ; 28 cm.

Cote Dewey: 379.2'0971/G135q Cote LC: LA/412

Descripteur(s): *Politique gouvernementale *Gouvernement fédéral *Gouvernement provincial *Entente intergouvernementale *Recherche scientifique *Formation professionnelle *Financement *Education des adultes *Postsecondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Intervention fédérale en éducation

Le texte comprend trois parties. Il présente d'abord une revue des faits saillants établis dans le ##Rapport## en ce qui concerne les investissements fédéraux dans le domaine de l'éducation (globalement; au Québec; au niveau postsecondaire; aide aux institutions et aux étudiants). Suit un rappel des principaux éléments de la conjoncture en ce qui concerne les relations entre les gouvernements du Québec et du Canada et un essai d'interprétation de cette situation (formation de la main-d'oeuvre; aide aux étudiants; transferts fiscaux; subventions aux universités). A partir de ces éléments, la dernière partie établit un inventaire des programmes de la politique d'éducation québécoise susceptibles d'être touchés par un réaménagement des interventions fédérales.

Chaque secteur important d'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation fait l'objet d'une révision en profondeur, ce qui est peut-être l'indice d'une volonté de les intégrer dans une perspective globale. Cela risque d'avoir des répercussions importantes au Québec sur: 1. le financement des coûts d'opération du postsecondaire; 2. l'élaboration d'une politique scientifique québécoise; 3. la politique de formation de la main-d'oeuvre; 4. la politique d'éducation permanente.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: fr

EDUQ 8270664

442

Quelques commentaires sur le Rapport préparé par le Gouvernement du Canada pour l'OCDE concernant la revue des politiques d'éducation au Canada

Langevin Gagnon
Service des études et projets
Direction générale de
l'éducation des adultes
Février 1975

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION.....	iii
1- Les investissements du Gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation.....	1
1-1 Globalement.....	1
1-2 En détail, et au Québec.....	2
1-2-1 La participation directe du Gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, en achat de services.....	2
1-2-2 La participation indirecte du Gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire.....	5
1-2-2-1 L'aide aux gouvernements provinciaux et territoriaux.....	5
1-2-2-2 L'aide aux institutions.....	7
1-2-2-3 L'aide apportée aux étudiants.....	9
1-3 Sommaire.....	11
2- Quelques éléments intéressants de la conjoncture actuelle.....	13
2-1 La formation de la main-d'oeuvre.....	13
2-1-1 Les propositions faites relativement au PFMC.....	14
2-1-2 Dans le cadre des suites à la deuxième conférence interprovinciale des ministres responsables des questions de main-d'oeuvre..	15
2-2 Dans le domaine de l'aide aux étudiants.....	16
2-3 Concernant les transferts fiscaux.....	18
2-4 Les subventions aux universités.....	18
2-4-1 Concernant la reformulation de la politique scientifique canadienne.....	18

Page

2-4-2 Concernant les rapports entre la politique scientifique et l'évolution de la main-d'oeuvre hautement qualifiée..... 19

2-5 Essai d'interprétation..... 20

3- Eléments concernés dans les activités du ministère de l'Education du Québec..... 22

INTRODUCTION

Ce texte contient trois parties. Il présente d'abord une revue des faits saillants établis par le Rapport du Gouvernement canadien à l'OCDE concernant les investissements fédéraux dans le domaine de l'éducation.

Ensuite, suit un Rappel des principaux éléments de la conjoncture actuelle dans les relations entre le Gouvernement du Canada et celui du Québec et un essai d'interprétation de cette situation.

Les conclusions auxquelles nous amènent ces deux premières parties peuvent inviter le planificateur et l'administrateur du système d'éducation du Québec à s'interroger sur l'arrangement nouveau des rapports entre les deux niveaux de gouvernement qui pourrait survenir.

C'est dans le but de fournir un point de départ à cette réflexion que les deux premières parties sont suivies d'une troisième comportant un inventaire des programmes de la politique québécoise d'éducation susceptibles d'être touchés par ce réaménagement.

1- Les investissements du Gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation.

1-1 Globalement

Aujourd'hui, on considère que 10% du budget du Gouvernement fédéral est destiné à l'éducation. Ce pourcentage correspond à environ $2,000,000,000. dont environ $800,000.000. iraient au Québec annuellement si l'on fait l'hypothèse que le Gouvernement fédéral dépense en moyenne 40% des sommes qu'il verse pour l'ensemble du Canada dans ces programmes.

En fait, le Gouvernement fédéral assume dans l'ensemble du Canada la moitié des coûts d'opération de tout l'enseignement postsecondaire. En plus, sauf dans la province de Québec où ce programme ne s'applique pas, le Gouvernement fédéral assume en bonne partie l'objectif d'accessibilité de l'éducation postsecondaire par son programme de prêts et bourses aux étudiants. Le Québec pour sa part assume son propre programme de prêts et bourses mais, il reçoit pour cela une certaine compensation du Gouvernement fédéral.

En troisième lieu, en plus de supporter les gouver-

nements provinciaux, les institutions d'éducation, et les étudiants par diverses mesures fiscales et monétaires, le Gouvernement canadien effectue un certain nombre de dépenses directes pour la prestation de services éducatifs dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

1-2 <u>En détail, et au Québec</u>.

1-2-1 <u>La participation directe du Gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, en achat de services</u>.

A) Le programme du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour la formation des Amérindiens.

En 1973-74, pour tous les niveaux et dans l'ensemble du Canada ce programme avait un budget de $136,600,000. Si l'on fait l'hypothèse que 30% de cette somme a été dépensé au Québec, cela nous donne environ $50,000,000.

B) Le ministère de la Défense nationale, et son programme de collèges militaires.

Pour l'année fiscale 1973-74, les trois collèges militaires ont fait l'objet de

dépenses se chiffrant dans les $20,000,000. Si l'on considère que le Collège de St-Jean situé au Québec qui reçoit 400 des 1,200 étudiants des collèges militaires, reçoit une part correspondante du budget, celle-ci se chiffrerait à environ $6,500,000.

C) Le ministère de la Défense nationale s'occupe aussi de l'éducation des enfants des membres des forces canadiennes qui vivent sur les bases militaires.

Pour l'année fiscale 1972-73, les dépenses afférentes à la formation de ces enfants, se chiffraient à $32,000,000.

Si l'on fait l'hypothèse que Québec peut avoir reçu environ 30% de ces dépenses, cela nous amène à un montant d'environ $11,000,000.

D) Le Bureau du solliciteur général, responsable de l'éducation de plus de 7,000 prisonniers.

En 1974-75, on estime que les coûts de ce programme se chiffreront environ à $1,000,000. Nous avons fait l'hypothèse que Québec recevrait environ 40% de cette somme, c'est-à-dire, $400,000.

E) Le Programme de la formation de la main-d'oeuvre du Canada du ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.

Pour l'année fiscale 1973-74, on considère que ce programme aura coûté en frais de formation environ $223,000,000, dont $204,000,000 pour la formation en institution et $19,000.000 pour la formation en industrie.

Il est établi que la province de Québec reçoit environ 40% des budgets affectés à ce programme au niveau du Canada. Cette proportion correspond à une somme d'environ $90,000,000.

F) Le Programme d'enseignement des langues aux immigrants.

Deux ministères s'occupent de ce programme: le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, et le Secrétariat d'Etat.

Pour l'année 1973-74, le premier a dépensé un total de $17,500,000. pour l'enseignement du français ou de l'anglais à des immigrants. Pendant la même année, le Secrétariat d'Etat dépensait un peu plus de

$1,000,000. pour les fins générales d'intégration des immigrants au Canada.

Si l'on considère que le Québec aurait reçu environ 40% des sommes dépensées pour cet enseignement, cela constituerait un montant d'environ $6,500,000.

1-2-2 La participation indirecte du Gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire.

1-2-2-1 L'aide aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

A) Les transferts fiscaux pour l'éducation postsecondaire.

Pour l'année fiscale 1973-74, le Gouvernement fédéral a retourné aux provinces sous forme de points d'impôt, pour couvrir les coûts d'opération de l'enseignement postsecondaire, $600,000,000. Pour les mêmes fins et durant la même année fiscale, une somme de $467,000,000. a été retournée aux provinces et territoires sous forme de paiements d'ajustements.

Le Québec pour sa part a reçu sous forme de points d'impôt $150,600,000 et en paiements d'ajustements $176,000,000.

B) L'ajustement des formules de péréquation dû à l'inclusion des taxes scolaires locales dans les revenus faisant l'objet de la péréquation.

Pour l'année fiscale 1973-74, les ajustements à la formule de péréquation ont permis de retourner à l'ensemble des gouvernements provinciaux $175,000,000. De cette somme, le Québec a reçu $72,200,000. Il est à noter que cette somme est retournée aux provinces sous forme de paiements inconditionnels et que ces fonds ne retournent pas nécessairement dans les systèmes d'éducation.

C) L'accord sur l'enseignement des langues officielles.

Le Secrétariat d'Etat, responsable

de ce programme a dépensé depuis l'année 1970-71 qui marqua le début de ce programme, environ $240,000,000. Le Québec a reçu environ $137,000,000. sur l'ensemble de cette somme.

On peut estimer, à partir de ces chiffres que les dépenses effectuées dans la province de Québec pour l'année 1973-74 doivent se chiffrer à environ $42,000,000.

1-2-2-2 L'aide aux institutions.

A) Les subventions aux universités.

Pour l'année fiscale 1972-73, 17 ministères et agences du Gouvernement fédéral ont distribué $119,640,503. en subventions soit aux universités elles-mêmes ou aux membres de certaines facultés universitaires.

Si l'on fait l'hypothèse que la province de Québec aurait touché environ le 1/3 de cette somme, cela constitue un montant d'environ $40,000,000.

B) Les contrats avec les universités.

Pour l'année fiscale 1972-73, un peu plus de $5,220,000. ont été dépensés sous forme de contrats entre le Gouvernement fédéral et les universités.

Si l'on fait l'hypothèse que le Québec a reçu environ le 1/3 de cette somme, cela fait un montant de $1,750,000.

C) Les exemptions de taxes sur l'achat de matériaux de construction destinés à des écoles.

Il est difficile d'établir combien d'argent est impliqué dans ce programme. Cependant, on évalue à environ $10,000,000. les économies ainsi réalisées par les provinces dans l'ensemble du Canada.

Si l'on considère que le Québec retire environ 40% de ces revenus, cela constitue une somme d'environ $4,000,000.

1-2-2-3 L'aide apportée aux étudiants.

A) Le programme de prêts et bourses aux étudiants du postsecondaire.

Le Gouvernement canadien supporte dans l'ensemble du Canada à l'exception de la province de Québec, un programme de prêts et bourses tout à fait similaire à celui qui a été mis en oeuvre dans la province de Québec.

A cette fin, dans l'année fiscale 1972-73, le Gouvernement fédéral a rencontré des dépenses d'environ $25,000,000. Le Québec a reçu en 1972-73 un paiement de remplacement au montant de $9,600,000. pour sa non participation à ce programme.

B) Autres types d'aide apportée aux étudiants.

Pour l'année fiscale 1972-73, 14 agences au ministère du Gouvernement fédéral ont apporté $171,000,000. en aide aux étu-

diants, si on exclut le programme de prêts et bourses dont il a été question précédemment.

De cette somme, le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration a fourni $138,640,505. en allocations de formation pour les adultes. Pour demeurer consistants avec l'hypothèse que nous faisions en parlant des frais de formation du PFMC, nous allons considérer que le Québec a reçu environ 40% de cette somme ce qui fait environ $68,400,000.

C) Les réductions d'impôt sur le revenu.

On estime à environ $50,000,000. la perte de revenus encourus par le Gouvernement fédéral annuellement à cause des réductions d'impôt consenties aux citoyens pour les dépenses afférentes à l'éducation. Le Québec pourrait bénéficier d'environ le 1/3 de cette somme, c'est-à-dire $18,500,000.

1-3 Sommaire.

Le résumé que nous venons de faire du rapport fournit à l'OCDE par le Gouvernement canadien nous indique que les dépenses du Gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire dans la province de Québec se chiffrent comme suit: (voir page suivante)

Sommaire des investissements fédéraux dans l'éducation postsecondaire au Québec

1. La participation directe:

.Affaires indiennes et du Nord pour les Amérindiens:	$ 50,000,000.
.Défense nationale: collèges militaires:	6,500,000.
.Défense nationale: éducation des enfants des membres des forces canadiennes:	11,000,000.
.Bureau du solliciteur général: éducation de prisonniers:	400,000.
.Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration: programme de formation de la main-d'oeuvre:	90,000,000.
.Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration et le Secrétariat d'Etat: programme d'enseignement des langues aux immigrants:	6,500,000.
Total	$164,400,000.

2. La participation indirecte:

.2.1 Gouvernement:

.points d'impôt:	$150,600,000.
.ajustements:	176,000,000.
.formule de péréquation (ajustements)	72,200,000.
.langues officielles:	42,000,000.
	$440,800,000.

.2.2 Institutions:

.subventions aux universités:	40,000,000.
.contrats avec les universités:	1,750,000.
.exemptions de taxes sur l'achat de matériaux de construction aux écoles	4,000,000.
	$ 45,750,000.

.2.3 L'aide apportée aux étudiants:

.programme de prêts et bourses:	9,600,000.
.autres types d'aide:	68,400,000.
.réductions d'impôt	18,500,000.
	$ 96,500,000.
Sous-total	$583,050,000.
Grand total	$747,450,000.

2- Quelques éléments intéressants de la conjoncture actuelle.

Un examen rapide des chiffres que nous venons d'aligner, révèle à l'observateur quatre sous-ensembles importants:

A) la formation de la main-d'oeuvre ($90,000,000.);
B) l'aide aux étudiants ($97,000,000.);
C) les transferts fiscaux ($325,000,000.);
D) les subventions aux universités ($46,000,000.).

Ces quatre sous-ensembles totalisent près de $600,000,000. dans le $750,000,000. dépensé annuellement par le Gouvernement fédéral dans le champ de l'éducation, et c'est en fonction de ces sous-ensembles que nous voudrions commenter quelques éléments de la conjoncture actuelle qui nous apparaissent particulièrement intéressants.

2-1 La formation de la main-d'oeuvre.

Deux aspects de la conjoncture actuelle dans les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec nous apparaissent intéresser ce domaine:

A) des propositions formulées à la dernière conférence des sous-ministres sur le programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada;

B) les suites à la deuxième conférence interprovinciale des ministres responsables des questions de main-d'oeuvre.

2-1-1 Les propositions faites relativement au PFMC.

Voici un résumé des différents points soulevés autour du PFMC et qui selon nous méritent d'être retenus pour fin d'analyse ultérieure:

A) Concernant la durée de l'entente actuelle, il est manifeste que le Fédéral et les provinces se préparent à une révision d'ensemble des programmes de formation professionnelle et de la loi qui leur sert de cadre. Les ententes signées à date, entre le Gouvernement fédéral et les provinces ne portent en aucun cas sur une période plus longue que deux ans. La durée de l'entente conclue avec la province de l'Ontario pour sa part, est d'un an seulement.

B) On note le développement accéléré que connaît le volet de formation en industrie dans les programmes de formation de la main-d'oeuvre au Canada. En 1973-74, le Gouvernement du Canada y consacrait dans l'ensemble du pays des sommes équivalentes à $19,000,000. tandis

que les prévisions pour 1974-75 prévoient des dépenses d'au-delà de $37,000,000. sur ce volet du programme.

C) Le Gouvernement fédéral propose qu'on étende le système d'allocation de formation aux étudiants à temps partiel.

D) Le Gouvernement du Canada et la province de Québec s'entendent pour une révision du système d'allocation dans le cadre du comité conjoint sur la sécurité du revenu pour y tenir compte d'une manière intégrée des différentes formules d'assistance sociale, d'assurance chômage et autres mesures de maintien du revenu.

E) Le Gouvernement fédéral propose de laisser tomber la règle qui oblige les stagiaires éligibles au PFMC à passer un an sur le marché du travail après la fin de leurs études régulières avant de devenir admissibles à ce programme.

2-1-2 Dans le cadre des suites à la deuxième conférence interprovinciale des ministres responsables des questions de main-d'oeuvre.

A la conférence des 4 et 5 décembre 1974, les ministres provinciaux de la main-d'oeuvre ont décidé

de se rencontrer à nouveau en mai 1975 à Montréal et ils ont l'intention d'inviter leurs homologues fédéraux à discuter officieusement avec eux d'autres accords qui permettraient une application plus efficace des politiques de main-d'oeuvre.

Il est important pour notre propos de retenir que ces autres accords concernent entre autres choses:

a) les responsabilités des provinces en ce qui a trait à la formation de la main-d'oeuvre, en institution, et en industrie;

b) les taux et les critères d'allocations de formation;

c) le financement des programmes de main-d'oeuvre;

d) les modalités de prestations des services de conseil professionnel et de services d'accueil;

e) etc...

2-2 <u>Dans le domaine de l'aide aux étudiants</u>.

Le programme d'aide aux étudiants du Gouvernement canadien, fait présentement l'objet d'un examen sous divers aspects. Mentionnons entre autres:

a) l'inclusion des étudiants à temps partiel parmi les bénéficiaires du programme;

b) les formules d'établissement des besoins des étudiants;

c) les formules d'établissement de la contribution des parents;

d) les capacités variables des étudiants de remettre leurs dettes après leurs études compte tenu du secteur dans lequel ils ont gradué;

e) etc...

Afin d'être mieux outillé pour revoir ces politiques concernant l'aide aux étudiants, le Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'agence statistique Canada a lancé un projet d'étude sur les caractéristiques socio-économiques, les projets d'avenir et les besoins financiers des étudiants de niveau post-secondaire. Cette enquête a circulé récemment au ministère de l'Education et Madame Rolande J. Côté et Monsieur Robert Ayotte ont produit des commentaires concernant l'association du ministère de l'Education du Québec à ce projet de statistique Canada.

Nous ne traiterons pas dans cette section des formules d'aide aux étudiants incluses dans le programme de formation professionnelle des adultes dont nous avons déjà parlé d'ailleurs, et les formules

d'aide aux étudiants de niveau universitaire dont nous reparlerons plus loin en traitant des subventions aux universités.

2-3 Concernant les transferts fiscaux.

Peu de chose à mentionner sur cette rubrique, si ce n'est la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, en 1976, où il sera question d'une révision du financement de l'enseignement postsecondaire.

2-4 Les subventions aux universités.

Deux choses nous apparaissent dignes de mention dans ce secteur:

a) la reformulation de la politique scientifique canadienne;

b) les rapports étroits entre la mise en oeuvre de la politique scientifique et l'évolution de l'offre et la demande de main-d'oeuvre hautement qualifiée.

2-4-1 Concernant la reformulation de la politique scientifique canadienne.

Les différentes formes d'aide accordée aux universités par le Gouvernement fédéral constituent, avec l'opération de laboratoires de recherche,

les deux principaux leviers de la politique scientifique canadienne.

A la suite de recommandations formulées par plusieurs groupes, commissions et organismes, dont récemment l'OCDE, le Gouvernement canadien a manifesté son intention de redéfinir le rôle des organismes responsables autour des deux axes suivants:

a) établir une distinction plus nette au Conseil national de la recherche scientifique entre les activités d'attribution de subventions et l'opération des laboratoires de recherche et

b) réorganiser les agences responsables de l'attribution des subventions selon trois champs d'activités (sciences naturelles et ingénierie, sciences sociales et, sciences de la santé) et coordonner ces agences entre elles.

2-4-2 Concernant les rapports entre la politique scientifique et l'évolution de la main-d'oeuvre hautement qualifiée.

La création en juin 1971 d'un poste de ministre d'Etat à la science et à la technologie responsable de la formulation et du développement de la politique scientifique auprès du Gouvernement fédéral a fait croître l'intérêt pour une connais-

sance sinon un certain contrôle de la main-d'oeuvre hautement qualifiée qui supporte l'exécution de cette politique.

A cette fin, le ministre d'Etat à la science et à la technologie a commandé l'étude sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée qui fut exécutée par statistique Canada en 1973.

2-5 Essai d'interprétation

Cette brève revue de certains éléments de la conjoncture actuelle dans les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement provincial nous révèle que chaque secteur important d'intervention du Gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation fait actuellement l'objet d'une révision en profondeur. En second lieu, on constate que le Gouvernement fédéral appuie ces révisions de politiques sur d'importants efforts de cueillette d'informations par l'intermédiaire de statistique Canada.

Il est possible de se demander si la révision simultanée de ces politiques n'obéit pas à une certaine coordination qui serait déjà l'indication qu'on cherche à réintégrer ces diverses politiques dans une perspective plus vaste capable de les cohérentiser entre elles et par là de les rendre plus efficientes.

On peut se demander en plus si cette perspective plus vaste ne pourrait pas elle-même être l'objet d'un effort important de cueillette d'informations de la part de statistique Canada.

Alors, on se met à valoriser cet autre élément de conjoncture: l'un des projets majeurs de statistique Canada, actuellement est d'élaborer un système national de renseignements sur l'éducation permanente; ceci, dans le but de prévoir la demande à venir dans ce domaine.

A cette fin, statistique Canada a entrepris une enquête visant à déterminer le champ de l'éducation permanente au Canada, les facteurs qui expliquent la participation des individus, les organismes participants, etc...

Cette enquête fait présentement l'objet de commentaires de la part du MEQ.

3- Eléments concernés dans les activités du ministère de l'Education du Québec.

La liste qui suit n'est pas exhaustive mais elle constitue un premier essai de repérage des activités qui peuvent être influencées d'une façon ou d'une autre par un réaménagement des éléments de politique du Gouvernement fédéral mentionnés plus haut.

A) Le financement des coûts d'opération du postsecondaire.

Cet élément est visé directement par la conférence sur la fiscalité annoncée pour 1976.

B) D'une façon générale la politique scientifique du Québec et d'une manière plus particulière et plus pertinente au ministère de l'Education, le programme de bourses et les efforts de planification sectorielle de l'enseignement supérieur.

Ces éléments sont visés directement par les réaménagements des programmes de subventions aux universités et par les études sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée menées par le Gouvernement fédéral.

C) Les éléments suivants d'une politique de main-d'oeuvre dans les milieux d'éducation:

1) L'aide aux étudiants.

Ce programme d'aide québécois fait d'ailleurs l'objet des mêmes études que celles que nous avons signalées pour le programme fédéral.

2) Les divers investissements ayant pour objet une rationalisation des rapports entre l'école et l'industrie.

3) Les prestations de services de main-d'oeuvre en milieu scolaire.

4) L'avenir de l'enseignement professionnel aux niveaux secondaire et collégial pour les jeunes et pour les adultes.

Ces divers éléments sont visés soit, par les réaménagements proposés au programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada soit, par les modifications proposées au système d'allocation pour les stagiaires du programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada soit, par les modifications à venir au programme d'aide aux étudiants du Gouvernement fédéral.

D) Les éléments suivants d'une politique d'éducation permanente:

1) La politique de subventions aux organismes volontaires d'éducation.

2) Une législation à venir sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente ainsi que l'implantation d'un modèle et d'une stratégie d'éducation permanente.

3) Les activités actuelles d'éducation des adultes organisées par le ministère de l'Education du Québec.